



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2020-12-5-2

Séance du vendredi 11 décembre
2020

PROLONGATION DU DELAI DE VALIDITE DE SUBVENTIONS ATTRIBUEES AU TITRE DES PROJETS STRUCTURANTS DES CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE 2014-2019

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, Mme DIETRICH, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. FERRARI, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mme PAGLIARULO, MM. SCHITTLY, STRAUMANN, Mmes RAPP, SCHMIDIGER, VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. COUCHOT donne procuration à M. SCHITTLY.
Mme DREXLER donne procuration à M. JANDER.

EXCUSES

M. DELMOND, M. TRIMAILLE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2020-5-12-3 du 28 août 2020 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2016-7-5-3 du 1^{er} juillet 2016 portant troisième programmation des subventions au titre des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019 pour l'année 2016,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2017-10-5-3 du 10 novembre 2017 portant cinquième programmation des subventions au titre des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019 pour l'année 2017,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2017-11-5-4 du 8 décembre 2017 portant sixième programmation des subventions au titre des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019 pour l'année 2017,

- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2018-8-5-3 du 14 septembre 2018 portant cinquième programmation des subventions au titre des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019 pour l'année 2018,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2019-8-5-7 du 13 septembre 2019 portant sixième programmation des subventions au titre des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019 pour l'année 2019,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2019-9-5-2 du 11 octobre 2019 portant septième programmation des subventions au titre des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019 pour l'année 2019,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2019-6-5-2 du 13 décembre 2019 relative à la Politique de l'Action Territorialisée,
- VU la demande des porteurs de projet,
- VU l'avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires réunie le 27 novembre 2020,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Prolonge les délais de validité de 10 aides départementales attribuées au titre des projets structurants des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019, selon le détail figurant dans l'annexe jointe à la présente délibération,
- Précise que le solde des subventions prolongées sera versé à l'achèvement des travaux, sur présentation des justificatifs nécessaires, les crédits correspondants seront prélevés sur les enveloppes telles que détaillées dans l'annexe jointe à la présente délibération.

LE PRESIDENT
Remy WITH

Adopté à l'unanimité